

**LE COUP DE FIL D'UN
HOMME D'AFFAIRES P.4
DECEDE CREE LA PANIQUE**

Togo Télécom

**VOUS QUI AVEZ LA
"CLE"! CONNAISSEZ-
VOUS LES FORFAITS
"JOUR" ET "SEMAINE"?**

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

Développement à la base et riposte contre la pauvreté

Le Fonds National de la Finance Inclusive lancé à Kara

**Faure Gnassingbé déterminé à
"ne pas laisser dans notre pays les
pauvres s'appauvrir d'avantage"**



Démenti formel des Etats-Unis :

P3

Le Togo n'a jamais produit une seule goutte de pétrole

**Produire 853.000 barils en 16 ans alors que le Nigeria
produit 2.525.000 barils par jour est une aberration**

Un voleur de moto brûlé vif au quartier Sito de l'Aéroport à Lomé

P.2



La victime gisant dans les braises

2011, l'an 0 de la loi sur les marchés publics au Togo :

Début poussif de l'application du Code des marchés

P.2



Pour le développement du Togo:

Faure Gnassingbé mise également sur l'économie maritime

P.4



2011, l'an 0 de la loi sur les marchés publics au Togo : Début poussif de l'application du Code des marchés

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)-Togo a publié, mardi dernier au cours d'une conférence de presse à Lomé, le premier rapport d'audit de conformité des marchés passés au cours de l'année 2011 au Togo. Ces audits réalisés par des cabinets indépendants et qui concernent un échantillon représentatif d'autorités contractantes (AC), notamment des institutions de la République, des ministères et des sociétés d'Etat, relèvent de nombreux dysfonctionnements liés à l'inobservation des bonnes pratiques en matière de passation des marchés. Mais d'ores et déjà, l'ARMP-Togo rassure que des mesures ont été prises pour que les irrégularités constatées ne soient pas répétitives.

En respect à l'article 49 du décret n°2009-296/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) - Togo, qui fait obligation à cette institution de faire " procéder, au plus tard le 1er mars suivant la fin de l'exercice budgétaire, à des audits indépendants, confiés à des cabinets d'audit indépendants de réputation professionnelle, et préalablement recrutés dans le respect des dispositions en vigueur ", l'ARMP-Togo a recruté deux cabinets, Fudicia

Consulting Group (FCG) du Bénin et Audit & Conseil Réunis (ACR) du Togo pour effectuer l'audit des marchés passés au cours de l'année 2011. Il était question pour ces deux cabinets de " vérifier le processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés et des délégations de service public conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 par un échantillon d'autorités contractantes assez représentatif ". Cette mesure vise, selon le directeur général de l'ARMP-Togo, Théophile René Kapou, à " mesurer le degré de respect des dispositions et pro-



La table lors de la publication du rapport des audits

cédures édictées par le Code des marchés en vigueur ".

Il ressort du rapport d'audit que la gestion des marchés publics au cours de l'année 2011 a été, à la limite, catastrophique puisqu'il existe un " énorme écart entre les usages en vigueur au sein des autorités contractantes et les normes et dispositions prévues par les nouveaux textes législatifs et réglementaires ". Cette gestion a été marquée par de nombreux dysfonctionnements tels que la carence documentaire, l'inexistence d'un système d'archivage,

la carence de production de rapports, les surestimations des quantités, l'incohérence entre les projets et les réalisations sur le terrain, etc.

Pour corriger ces manquements liés pour la plupart à la non maîtrise des nouvelles pratiques en vigueur, les deux cabinets ont fait des recommandations allant dans le sens de la poursuite de la formation et du renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne de passation des marchés, mais aussi d'une relecture de certaines dispositions de la loi afin de

réduire tant soit peu les risques de s'éterniser dans "l'a peu près".

Selon le directeur général de l'ARMP-Togo, " ces audits de conformité ne peuvent pas, dans le contexte de l'époque, nous fournir une bonne appréciation du niveau de maîtrise de la procédure de passation des marchés publics par les autorités contractantes, dans la mesure où les anciennes pratiques étaient encore en vigueur en 2011 ". Mais ces audits ont le mérite de présenter la situation qui a prévalu aux premières heures de la mise en application du nouveau Code des marchés et l'érection de l'ensemble du dispositif nécessaire pour son application.

C'est dire que l'on doit s'en remettre aux audits des marchés passés en 2012 et en 2013 pour avoir un réel tableau sur le degré d'application des textes en vigueur, notamment le Code des marchés au Togo.

JPB

Le nouveau marché de Kara inauguré

Un an après l'incendie criminel qui a détruit le grand marché de Kara, les commerçants retrouvent le sourire. Et pour cause, un nouveau marché leur a été construit sur la réserve administrative de Lama. Le nouveau marché a été inauguré le vendredi 24 janvier dernier par les ministres Bernadette Legzim-Balouki du Commerce et du Secteur Privé et Nissao Gnofam des Travaux Publics et des Transports.

D'un coût total estimé à 2,04 milliards de FCFA, le nouveau marché construit sur fonds propres de l'Etat togolais et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) comprend 52 hangars de 7x10m2, 100 conteneurs aménagés en bou-



L'ancien site du marché de Kara en feu

tiques, un bâtiment administratif, 32.000 m2 dont 18.000 m2 pour les hangars et 9.000 m2 pour les

conteneurs boutiques, un reprofilage lourd des voies d'accès et un aménagement de la plateforme et des allées.

Le nouveau marché de Kara est doté également de quatre blocs latrines de six cabines chacun, de quatre magasins de stockage de marchandises de 7x10m2, de quatre points d'eau et d'une bache à eau de 120 m3. Les travaux ont été réalisés par les entreprises GER et CENTRO.

Selon le ministre Nissao Gnofam, ce marché est construit pour être définitif, contrairement au marché d'Agbadahonou à Lomé. Il n'a pas manqué de saluer la chaîne d'assistance, de solidarité et de soutien qui s'est constituée autour du Togo pour la réalisation en urgence des travaux de construction des deux marchés de

Lomé et de Kara.

De son côté, la ministre en charge du Commerce a également exprimé sa gratitude à toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la réalisation des travaux du marché avant de remercier toutes les femmes, les organisations de la société civile, les entreprises tributaires et le secteur privé qui ont contribué à la réalisation de ces travaux. Mme Legzim-Balouki a, par ailleurs, invité les opérateurs économiques et toute la population à faire bon usage des ces infrastructures.

Rappelons que c'est dans la nuit de 10 au 11 janvier 2013 que le marché de Kara a été emporté par les flammes. Après la démolition du bâtiment endommagé du grand marché de Lomé, il reste celui de Kara.

Pierre A.

Togo :

Un voleur de moto brûlé vif au quartier Sito de l'Aéroport à Lomé

Malgré les efforts déployés par les forces de sécurité, le vol des motos est devenu un véritable fléau au Togo à tel point que les populations ont décidé de se faire elles-mêmes justice. Un voleur de moto vient d'en faire l'amère expérience.

En effet, un voleur de moto a trouvé la mort dans la nuit du mardi 28 janvier 2014 à mercredi 29 janvier à Lomé en face de la " Cantine de l'Aéroport " non loin de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema.

Selon les témoignages recueillis sur le lieu du drame, le présumé malfrat a été assommé avant d'être brûlé vif par les habitants du quartier.



La victime gisant dans les braises

"Ils seraient deux voleurs à avoir subtilisé une moto la nuit dernière. Après avoir échappé à ceux qui les pourchassaient, ils se sont rendus dans une cafétéria où ils ont commandé des

plats de spaghetti. Mais recon nus par des gens, ils ont repris la fuite. Dans la course poursuite qui s'est engagée à nouveau, l'un d'entre eux est tombé de la moto. Rattrapé, il a été tout sim-

plement assommé et brûlé par ses poursuivants ", a rapporté M. Amemasso Koudjo, un conducteur de taxi-moto témoin de la scène.

Face à la recrudescence du vol et à la montée de la justice populaire dans notre pays, l'Etat doit mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Il va falloir que nos autorités renforcent la patrouille dans nos quartiers pour faire diminuer le vol et autres actes de banditisme. De même, la sensibilisation doit être intensifiée à l'endroit de la population contre la justice populaire.

Carole AGHEY

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récepissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Démenti formel des Etats-Unis :

Le Togo n'a jamais produit une seule goutte de pétrole

Produire 853.000 barils en 16 ans alors que le Nigeria produit 2.525.000 barils par jour est une aberration

Y a-t-il un pays aujourd'hui qui peut produire du pétrole sans que le monde entier ne le sache ? Telle est la question que l'on se pose face aux affirmations de certains médias proches de l'opposition qui font croire que le Togo exporte du pétrole vers les USA. En effet depuis un certain temps, des journaux de la place font croire qu'au Togo, les autorités exploitent du pétrole en catimini sans l'annoncer au peuple. Ces publications font référence à un rapport de Energy Information Administration (EIA), une agence du Gouvernement des Etats-Unis indiquant que le Togo a exporté 853.000 barils de pétrole vers les États-Unis entre 1996 et 2012. En clair, pendant 16 ans, le Togo a exporté 853.000 barils vers les États-Unis. " Alors que l'Arabie Saoudite produit 10 millions de barils par jour et le Nigeria 2,525 millions de barils, combien de barils le Togo produit-il par jour ", s'interroge-t-on. Si l'on s'en tient aux imaginations de nos confrères qui pensent avoir reçu un scoop d'un illuminé, le Togo produirait par an 53.312,5 barils et par jour 146.06 barils.



Robert Whitehead



Une plateforme pétrolière

notre confrère Roni est chargé de la communication. Le comble, c'est que malgré le démenti du ministre des Mines et de l'Energie, Damipi Noupokou, ces médias ont continué par faire croire que le Togo produit de l'or noir. Quel plaisir pour le gouvernement d'annoncer au monde entier que le Togo a trouvé du pétrole ! Ce qui est évident, l'entreprise ENI est en train de prospecter les blocs dans les eaux territoriales pour voir si le pétrole s'y trouve. Et selon des sources proches du

Quel bateau pétrolier peut venir accoster pendant un an pour transporter 533.12,5 alors que le plus petit tanker transporte au moins 1 million de barils. Quelle entreprise viendra installer ses machines à coût de millions pour exploiter 853.000 barils du pétrole. Il est évident que non seulement nos confrères qui ont sauté sur l'information ne maîtrisent pas le secteur pétrolier, mais aussi ils n'ont pas fait un effort de recoupement.

L'ambassade des USA au Togo ne s'est pas faite prier pour démentir cette information qui ressemble plutôt à de l'intoxication. Ainsi dans un communiqué rendu public, " l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Togo tient à apporter quelques précisions sur certaines données qui peuvent avoir été

mal interprétées: Les chiffres liés à l'exportation ont pu être interprétés comme la preuve que le Togo est lui-même un pays exportateur ou raffineur de pétrole. Les chiffres faisant référence à l'exportation comprennent les produits pétroliers qui transitent par Togo en provenance d'autres pays, et ne devraient pas indiquer une certaine production, raffinage ou de réserve de pétrole au Togo. En effet, le même site (www.eia.gov) qui publie les données à l'exportation citées par les médias rapporte que, remontant à au moins 1980, le Togo n'a jamais produit de pétrole (ou tout autre produit pétrolier), ni raffiné du pétrole (ou tout autre produit pétrolier). Enfin, l'EIA indique sur son site que le chiffre total de réserves prouvées de

pétrole au Togo est de zéro, et que ce chiffre a été nul pour chaque année depuis 1980 ". Les Etats-Unis, grand consommateur de l'or noir, peuvent-ils couvrir un pays comme le nôtre pour une exploitation clandestine ? Si le Ghana, le Bénin, le Niger ont découvert du pétrole et l'ont annoncé au monde entier, pourquoi le Togo s'abstiendrait-il de le faire ? Cette sortie de l'Ambassade des USA coupe court à ces allégations qui puent un montage destiné sûrement à intoxiquer encore une fois les populations. En tout cas, les autorités américaines sont formelles : le Togo n'a jamais produit, ni exporté une goutte de pétrole vers leur pays.

" A la connaissance du Gouvernement des États-Unis, tout baril de pétrole ou tout produit

pétrolier exporté du Togo vers les Etats-Unis est et a été produit et raffiné dans un pays autre que le Togo. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas d'information qui suggère que le Togo produise actuellement, ou ait jamais été un pays producteur ou raffineur de pétrole."

L'intoxication distillée par certains journaux de la place et reprise par des responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST) lors de leur marche hebdomadaire de samedi démontre la méchanceté de certains Togolais prêts à nuire à leur pays. Sinon comment comprendre qu'un média puisse rapporter une information aussi grossière impliquant les USA ? Et pourtant ces journalistes auraient pu tout simplement se renseigner auprès de l'Ambassade américaine qui est toujours accessible et où

ministère, le premier bloc foré est négatif et la plateforme de la société qui mène les recherches devrait procéder à d'autres forages pour savoir si oui ou non le Togo dispose du brut ou du gaz.

Il est donc clair que le Togo ne fait pas encore partie des pays disposant de l'or noir sous leur sol mais ce n'est pas exclu qu'après d'autres recherches, il soit l'heureux élu de cette manne. Peut-être que le pétrole dont parlent nos confrères est celui que l'ancien ministre de la Communication, feu Koffi Panou, avait annoncé urbi et orbi alors qu'il n'en était rien. Produire 853.000 barils en 16 ans alors que la Guinée Equatoriale produit 302500 barils par jour ne peut que faire sourire plus d'un.

Aliziu Dominique

Développement à la base et riposte contre la pauvreté

Le Fonds National de la Finance Inclusive lancé à Kara

Faure Gnassingbé déterminé à " ne pas laisser dans notre pays les pauvres s'appauvrir d'avantage "

Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a lancé officiellement le samedi 25 janvier 2014 au Palais des Congrès de Kara (localité située à environ 423 km au nord du Togo), le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), créé pour rendre accessibles les services financiers aux plus pauvres, par l'entremise des banques, des Institutions de microfinance, des structures de microassurance, des sociétés de transfert d'argent etc. Un ambitieux projet qui vient s'ajouter aux nombreux autres déjà en cours au profit des jeunes et du monde rural et qui est piloté par le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

Inspiré de l'expérience du Bénin, le fonds a été préalablement expliqué dans toutes les régions du Togo avant son lancement. Il a reçu l'adhésion de toute la population togolaise comme en témoigne la grande mobilisation des femmes et des hommes de la Kozah et des représentants des Régions à son lancement.

Membres du gouvernement, députés à l'Assemblée Nationale,



Ministres et partenaires

partenaires techniques et financiers, responsables des structures de Microfinance, banquiers, le secteur privé et une délégation béninoise conduite par Reckya Madougou (ancienne ministre béninoise de la microfinance et de l'Emploi) étaient au lancement afin de soutenir ce projet. Une mobilisation que le chef de l'Etat a qualifiée de "véritable coalition contre la pauvreté à travers la mise en place de ce fonds".

Créé par décret présidentiel N°2013-080/PR du 03 décembre 2013 et mis sous tutelle du ministère en charge du Développement à la Base, le Fonds national de la finance inclusive est un établissement public à caractère financier.

Il vise la promotion, dans la durée auprès des prestataires de services financiers, des approches novatrices qui génèrent des produits financiers pertinents et adaptés, destinés aux personnes pauvres ou à

revenus intermédiaires.

Le Fonds entend s'intégrer solidement dans le paysage financier, afin de se présenter comme une institution par excellence de la promotion de la finance accessible à tous.

Véritable riposte contre la pauvreté, il vise à atteindre à l'horizon 2018, au moins deux millions de Togolais exclus des systèmes financiers classiques.

Le chef de l'Etat a tenu à réaffirmer son soutien à cette initiative pour sa réussite. " Ce que je peux dire en tant que premier responsable de ce pays, c'est vous en exprimer mon total engagement. Tout ce que le gouvernement pourra faire, il le fera pour que ce



Les autorités togolaises et les diplomates

fonds soit une réussite ", a-t-il promis.

"Nous ne pouvons pas laisser dans notre pays les pauvres s'appauvrir d'avantage. Le première réponse que nous apportons, c'est justement la mise en place de ce fonds ", a-t-il martelé avant de rappeler que la lutte contre la pauvreté est avant tout la responsabilité des Togolaises et Togolais.

Il a par ailleurs invité les bénéficiaires à soutenir ce projet. " Ce fonds ne réussira pas si vous ne nous soutenez pas, vous les femmes, parce que c'est vous qui êtes à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté ", a-t-il lancé à l'endroit des femmes. Et d'en

appeler à leur responsabilité en leur rappelant que " le plus important, quand on vous donne de l'argent, pour les activités génératrices de revenus, c'est de respecter les règles et de rembourser. Les premières qui prennent doivent penser aux autres... "

Malgré le foisonnement des institutions de microfinance dans notre pays et le développement du secteur ces dix dernières années, passant de 50 institutions à 204, de 320 points de vente à 510 avec des bénéficiaires qui sont passés de 62.400 en 1995 à 1,5 millions en 2013, la grande majorité de la population peine à

Suite à la page 4

Pour le développement du Togo

Faure Gnassingbé mise également sur l'économie maritime

Depuis quelques années, notre économie retrouve un nouveau souffle, grâce aux nombreuses réformes introduites et au partenariat avec les institutions financières internationales. Aucun secteur pourvoyeur de richesses n'est oublié. Le secteur maritime n'est pas du reste. Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, veut accorder une place de choix à l'économie maritime au Togo dans le contexte d'un développement global.

Quels sont donc les atouts, les enjeux et les ambitions du gouvernement togolais en matière d' " Economie bleue " ?

En effet, l'espace maritime du Togo fait partie intégrante de son patrimoine national et constitue une source de revenus et de bien-être pour sa population.

Au regard des enjeux actuels et de la gravité des menaces et risques auxquels il est exposé, l'espace maritime togolais doit être élevé au rang d'intérêt national prioritaire sur lequel l'Etat doit exercer sa souveraineté.

Le Togo a 60 km de façade mari-

time, et les zones maritimes sous juridiction togolaise représentent près de 30% du territoire national avec de nombreuses ressources notamment vivrières, constituant ainsi une source de revenus et de bien-être pour la population ; aussi les activités du port de Lomé contribuent largement à la croissance du Pays.

Ces nombreux atouts représentent pour autant de nombreux facteurs de vulnérabilité si l'on en juge par le nombre d'attaques maritimes depuis 2011 ; à cela s'ajoutent d'autres activités illégales comme le siphonage des oléoducs et des gazoducs, de même que le transbordement clandestin des hydrocarbures en mer. La hausse des menaces souligne les difficultés d'un contrôle effectif sur les eaux maritimes et les défis que représente le contrôle permanent des accès à cette côte ; les pays du golfe de Guinée sont confrontés à de nombreuses lacunes en matière de sécurité maritime: désorganisation et mauvais fonctionnement des services chargés de faire respecter le droit maritime, fragmentation de la coopération et de la coordination

régionale, manque de standards communs et d'installations pour la formation maritime, et des conditions fragiles pour le partage d'informations régionales.

Le Chef de l'Etat Togolais tient à relever ces défis, conscient de ce que la faiblesse de la capacité de l'Etat profite au développement des activités illégales.

Pourtant, l'espace maritime Togolais est riche en ressources biologiques, minérales et énergétiques. Leur exploitation ne peut se faire que par une gestion durable relevant de l'Etat et des collectivités compétentes.

Il fait donc face à plusieurs enjeux :

Enjeux socio-économiques

Une densité importante de la population togolaise vit le long du littoral et il est de notoriété que le Port Autonome de Lomé est un atout considérable pour le Togo et la région, de par le cabotage qu'il génère le long du littoral et le transport des marchandises dans l'hinterland

Enjeux environnementaux

Les populations marines, involontaires ou volontaires, provoquent par ailleurs la disparition d'une partie de la faune locale.

Aussi depuis de nombreuses années, le littoral togolais se dégrade avec l'érosion côtière, qui se traduit à certains endroits par un recul de trait de côte de 6 à 8 m/an.

Enjeux sécuritaires

Le brigandage maritime et la piraterie se sont intensifiés depuis quelques années.

Les trafics illicites (armes, stupéfiants, êtres humains) participent à l'instabilité et l'insécurité de la région.

Ainsi doté d'un espace maritime important, l'Etat togolais doit être en mesure d'exercer pleinement sa souveraineté sur ces zones de responsabilités maritimes.

Le gouvernement en est bien conscient et des mesures sont prises dans ce sens et des actions enclenchées sont en cours.

Il s'agit entre autres de :

- Renforcement des moyens de la Marine Togolaise

- Loi portant Code de la Marine Marchande : Le code togolais actuel date de 1971, d'où un code nouveau visant à corriger l'inadéquation du code Togolais avec les conventions maritimes internationales, à prendre en compte les nouvelles menaces apparues ces derniers temps, notamment la piraterie en mer, l'implication des bateaux battant pavillons Togolais dans la pêche illégale, les crimes organisés en mer. Le nouveau code vise aussi la protection de l'environnement marin.

- Création prochaine d'une structure unique chargée de l'action de l'Etat en mer : Cette structure aura pour mission d'assumer toutes les responsabilités de l'action de l'Etat en mer. Ces missions couvriront donc :

- " La sécurité et le sauvetage en mer
- " La sûreté maritime et portuaire
- " La lutte contre les trafics illicites
- " La lutte contre les pollutions
- " La protection du milieu marin

" La surveillance et le contrôle des pêches

Il est à noter surtout que Le Togo va se doter sous peu d'une Stratégie Maritime comportant 3 axes :

- Le développement économique, c'est-à-dire une économie maritime dont le but est d'exploiter de manière durable les atouts de la mer ;

- Protéger le patrimoine marin Togolais

- Améliorer le niveau de sûreté et de sécurité de l'espace maritime Togolais.

- Projet CRIMGO avec l'Union Européenne : Il vise le renforcement des capacités des acteurs maritimes en matière de sûreté et de sécurité maritime, le démarrage d'une démarche de partage des informations régionales, l'amélioration des fonctions de garde-côtes, l'amélioration de la coopération régionale.

La Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée à Montego Bay en 1982, ratifiée par le Togo, et du droit international donnent au Togo le droit d'exercer pleinement sa souveraineté sur son espace maritime, territorial ainsi que sur son sol et son sous-sol

L'Etat togolais y exerce ses droits souverains et exclusifs d'exploration et d'exploitation des ressources du fond de la mer et de son sous-sol.

Dans certaines conditions géomorphologiques, une extension du plateau continental peut être revendiquée jusqu'à trois cent cinquante (350) milles marins de la ligne de base.

Pierre A.

Faure Gnassingbé déterminé à " ne pas laisser dans notre pays les pauvres s'appauvrir d'avantage "

Suite de la page 3

accéder aux crédits auprès des ces institutions.

Le FNFI financé sur fonds propres de l'Etat à environ 90%, est une réponse à cette situation. Il compte à terme diversifier ses sources de financement en mobilisant les Partenaires Techniques et Financiers, notamment la BOAD, la BAD, la BIDC la Banque Mondiale, etc. dont les représentants ont d'ores et déjà adhéré à ce projet.

Pour la Représentante Résidente du PNUD (Programme des nations unies pour le développement) et coordinatrice du Système des Nations Unies au Togo, Khardiata Lo Ndiaye, ce

fonds se veut une réponse concrète aux besoins de la population et intervient à un moment opportun et crucial.

Nicolas Berlanga-Martinez, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo, a salué cette initiative, avant de confirmer l'engagement de l'UE à la soutenir.

Pour sa part, Serge Marie N'guessan, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement au Togo (BAD) est convaincu que la mise en œuvre de ce fonds va révolutionner le secteur et sera la lumière de l'Afrique.

Dans son mot de bienvenue, le préfet de la Kozah, le col Didier

Bakali s'est réjoui de cet instrument au service des populations en indiquant que c'est l'une " des preuves de l'engagement du chef de l'Etat en faveur des populations et des couches les plus vulnérables ".

Rappelons que le Fonds national de la finance inclusive vise les femmes et hommes des milieux ruraux et urbains pratiquant une activité génératrice de revenus et généralement exclus des systèmes classiques de financement (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs ; jeunes entrepreneurs et promoteurs, artisans etc ; commerçants, groupements etc).

Pierre Agbanda

Lumière

QUI EST PECHEUR?

Lisons 1 Jean 3 : 4-10 : " Quiconque pêche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. Or vous le savez, Jésus est venu pour ôter les péchés. Et il n'a point en lui de péché. Quiconque demeure en lui ne pêche point, quiconque pêche ne l'a pas vu, et ne l'a pas connu. Petits enfants, que personne ne vous séduise, celui qui pratique la justice est juste, comme lui-même est juste. Celui qui pêche est du diable car le diable pêche dès le commencement. Le fils de Dieu a paru afin de détruire les œuvres du diable. Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui et il ne peut pêcher, parce qu'il est né de Dieu. C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, tout comme celui qui n'aime pas son frère ".

Nombreux sont les faux frères, faux prophètes, faux docteurs, qui lisent ce passage qui le comprennent mal et l'expliquent mal pour leur perte. L'Apôtre Jean parle de quoi ? Du péché ? Qu'est ce que le Péché ?

Lisons Jean 16 : 8 "Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement. En ce qui concerne le péché, parce qu'ils ne croient pas en moi". Nous avons vu ici que le péché dont Jean parle, c'est refuser de croire en Jésus Christ. Et ce péché est sur vous aujourd'hui parce que vous refusez de croire à la grâce.

Ici, la justice c'est Jésus Christ. Jean veut dire que celui qui croit en Jésus Christ est juste. Mais pour vous qui avez l'esprit de la sorcellerie, vous pensez que pratiquer la justice, c'est respecter les dix commandements.

Ecoutez cette bonne parole chaque lundi de 10 heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM) Frère Koffi : 90 21 31 58

Fait divers

LE COUP DE FIL D'UN HOMME D'AFFAIRES DECEDE CREE LA PANIQUE

Quelques minutes avant d'être enseveli, un homme alors qu'il est couché dans son cercueil reçoit un coup de fil à partir d'un téléphone portable vibrant sous ses fesses. Cette situation inhabituelle a occasionné la débâcle dans le cimetière, veuve et famille éplorée ayant tous pris la fuite avant de revenir plus tard pour connaître les raisons, ont indiqué des témoins à KOACI.COM.

Les faits rapportés se sont déroulés dans un cimetière dans la commune d'Abobo à Abidjan le mardi 21 janvier. On a pour l'occasion pu constater combien de fois la tristesse est soluble dans la peur.

En effet dans ce cimetière au cours de l'enterrement d'un homme âgé d'environ une quarantaine d'année, un téléphone portable résonnait sans qu'on ne puisse jamais connaître son propriétaire.

Mais dès les premiers instants où les gens se sont rendus compte que la sonnerie et les vibrations provenaient du cercueil alors que celui-ci effectuait sa descente dans la terre creusée, tout le monde a soudainement pris ses jambes à son cou. Selon les témoins, la scène était digne d'un film de guerre où des soldats cherchaient à échapper à leurs ennemis. Il fallait les voir tous courir à la Bolt sur 100 mètres. Dans ce "sauve qui peut" il y avait la veuve, la famille éplorée et tous ceux qui tenaient à accompagner l'illustré disparu à sa dernière demeure.

Seuls quelques courageux sont restés. Ces derniers ont alors remonté le cercueil pour l'ouvrir. On sait ainsi rendu compte qu'il n'en était rien. A la morgue au CHU de Treichville, un employé de la morgue, en relevant le mort, avait oublié son téléphone portable dans le cercueil. C'est d'ailleurs cet employé qui appelait sur son numéro pour qu'on lui ramène son appareil après l'enterrement.

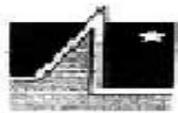
Si cette coïncidence a produit de tels effets, c'est bien parce que le défunt lui-même était un homme d'affaires. Quand il était encore en vie, il recevait sans cesse des appels et était toujours accroché à son téléphone en train de négocier dans ses affaires. Certains ont alors eu l'impression que même mort, l'homme continuait dans cette dynamique, ce pourquoi ils ont pris peur et ont aussi pris la fuite.

Source: koaci.com

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail - Liberté - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION


agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)

COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES

SOUS COMPOSANTE A4 : RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE LOMÉ

Fourniture et installation d'équipements

pour la mise en place d'un laboratoire de test de lampes
électriques à la Compagnie Energie Electrique au Togo

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AAOI)

N° 001/PURISE A4b/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 20 janvier 2014

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le numéro 65300000 du 10 août 2009 de " Development Business ".

2. Le Gouvernement Togolais a reçu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial pour financer la Sous Composante A4b (Efficacité énergétique) du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques (PURISE), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture et d'installation d'un laboratoire de test de lampes électriques au Togo.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) sollicite, en vue de la mise en place d'un laboratoire de test de lampes électriques, des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation des équipements, y compris la formation à leur utilisation et à leur entretien. Il s'agit des équipements suivants :

- Système complet de spectrophotomètre et Colorimètre avec sphère intégrante qui convient aux prises de mesures photométriques, colorimétriques et électriques des luminaires tels que les ampoules fluorescentes compactes (LFC), les lampes fluorescentes, les lampes HID (lampe à haute pression de sodium ou à vapeur de mercure), les LED etc, suivant spécifications ;
- Equipement de test de la durée de vie des ampoules LFC, suivant spécifications ;
- Equipement de test de la torsion des culots d'ampoules (E14, E27, E40 et B15, B22, G13, G15, G23) avec des jauges pour le test des culots d'ampoules, suivant spécification ;
- Equipement de test de la température; suivant spécifications ;
- Equipement de test de la résistance à la tension électrique, suivant spécifications ;
- Equipement de test de la résistance à la chaleur, au froid et à l'humidité, suivant spécifications ;
- Bancs d'essai d'état de fonctionnement des ampoules de culots E14, E27, E40 B15, B22, G13, G15 et G23), suivant spécifications ;
- Fournitures d'un local, éventuellement sous forme de conteneur pour abriter les équipements et l'espace de travail ;
- Tout autre équipement permettant le fonctionnement de l'ensemble des équipements ;

Les services connexes concernent (les travaux d'installation des équipements, les raccordements aux réseaux nécessaires pour un fonctionnement autonome, la formation à l'utilisation des équipements).

4. Le marché est en un seul lot et la fourniture comprend l'ensemble des équipements tels que décrits dans les spécifications techniques et nécessaires pour le fonctionnement et permettant la réalisation des différents tests et essais sur les lampes électriques.

5. La passation du marché sera conduite par appel d'offres international (AOI) tel que défini dans les " Directives de passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA, édition courante ", et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

6. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO, à l'adresse ci-dessous indiquée et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures TU, à compter du 20 janvier 2014.

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux

exigences de capacité technique ci-après :

- d'ordre financier : avoir accès à des facilités de crédit au moins équivalent à trente pour cent (30%) de son offre en toutes taxes comprises (TTC), avoir réalisé durant les trois (3) dernières années un chiffre d'affaires moyen égal au moins, à deux fois le montant de son offre en toutes taxes comprises (TTC) ; et

- d'ordre technique : avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures d'équipements de laboratoires, de nature similaire au cours des trois (3) dernières années, pouvoir garantir l'existence d'un interlocuteur local à Lomé, et en cas d'attribution du marché, garantir la qualité et l'intégrité des équipements ainsi que leur parfait fonctionnement tel que spécifiés dans le DAOI.

8. Pour les entreprises nationales, les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres:

- i) L'original du quitus fiscal de la Direction Générale des Impôts;*
- ii) Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);*
- iii) Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).*
- iv) Attestation de non faillite,*
- v) l'extrait du registre du Commerce*
- vi) la carte d'opérateur économique*

9. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

10. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres international complet en français à l'AGETUR-TOGO, contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA. Le paiement sera effectué par virement sur le compte intitulé " AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02 " ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désireux de recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres international pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.

11. Les offres devront être remises en trois (3) exemplaires dont un original à l'AGETUR-TOGO à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le **lundi 03 mars 2014 à 9 heures TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-dessous indiquée, le **lundi 03 mars 2014 à 9 heures 15 minutes TU**.

13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de **UN MILLION HUIT CENT MILLE (1 800 000) FCFA**.

14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGETUR-TOGO,

1337 boulevard Jean PAUL II

Tél. : +228 226 14 46 / 226 46 84

Fax : +228 226 46 53

E-mail : ageturinfo@agetur-togo.com

LOME - TOGO.

La Direction Générale

La semaine de prière pour l'unité des chrétiens :

Les Etudiants chrétiens ont célébré une messe à la Paroisse Universitaire

"Moi, je suis de Paul ! et moi, d'Apollos ! et moi, de Képhas ! et moi, de Christ. Christ est-il divisé ? Paul a-t-il été crucifié pour vous, ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisé ?"

C'est pour mettre fin à ces divisions et être uni comme le Fils et le Père sont unis que les étudiants méthodistes, protestants orthodoxes et catholiques se sont réunis le jeudi 23 janvier 2014 à 18 h à la Paroisse Universitaire Saint Jean Apôtre de Lomé pour prier Dieu.

" Le Christ est-il divisé ? (cf. 1 Corinthiens 1, 1-17) ", est le thème retenu pour la semaine de prière pour l'unité des Chrétiens de l'année 2014, célébrée du 18 au 25 janvier dans le monde entier. Les divisions et les querelles entre les églises aujourd'hui ne sont un secret pour personne. Les



différends interchrétiens viennent souvent de la manière dont on adore, ou on prie, ou on conçoit les sacrements, ou encore de la manière on interprète les Saintes Ecritures. Les conséquences de toutes ces divisions sont les diffamations et même les attaques verbales lors des prêches sur les médias ou lors des cultes.

Conscientes de cette situation et reconnaissant que seule la

force de l'amour de Dieu peut unir son peuple, certaines églises, notamment celles des protestants, des méthodistes, des orthodoxes et des catholiques se réunissent chaque mois de janvier durant une semaine, qui pour communier à travers des concerts de chants, des débats, et des partages, et des prières.

En effet, malgré quelques différences qui divisent ces églises,

les Pasteurs et les Prêtres ne ménagent aucun effort pour s'unir avant le retour de Jésus Christ.

C'est dans cet esprit que le prier le Père Louis-Marie de la communauté Saint Jean Apôtre de l'Aumônerie de Lomé, s'appuyant sur les textes tirés de Esaïe 57, 14 -19 ; Psaume, 36, 5-10 ; 1 Corinthiens 1, 1-17 et Marc 9, 33-41, a invité dans son homélie les étudiants de toutes les églises à s'aimer mutuellement car, c'est dans l'amour vrai que le Christ retrouve la chrétienté de l'homme. Aimez vos ennemis, priez pour eux, ne rendez pas le mal pour le mal, ne cherchez pas d'autres sources de bonheur, le Christ seul suffit, soyez charitable envers tous car si le Père, le Fils et l'Esprit Saint ont pu être un, nous aussi nous pourrions l'être, soyez tolérants et constants dans la prière pour écarter l'esprit de mensonge, de division, de séduc-

tion. Cette célébration ne doit pas être une simple commémoration, mais elle doit sceller notre union qui doit être visible et entretenue dans notre vécu quotidien car nous avons un seul père et un seul maître, le Seigneur Jésus Christ, a-t-il conclu.

Cette messe œcuménique qui a pris fin vers 19h, a été suivie d'un cocktail dans les jardins de la Paroisse.

En prélude à cette messe œcuménique célébrée par trois (3) Prêtres et trois(3) Pasteurs, et animée par la Chorale fédérale Saint Jean Apôtre, une conférence sur le thème "L'importance de la charité et le jeune chrétiens " a été organisée le mardi 21 janvier au centre Catholique de l'Université de Lomé par l'Aumônier protestant de l'UL, le Pasteur AMEDODZI.

A. Daniel

MasterCard et le Groupe Ecobank entrent en partenariat dans 28 pays africains

Ecobank et MasterCard ont signé un accord multi-pays le mercredi 15 janvier 2014 pour fournir des solutions de paiement MasterCard dans 23 pays supplémentaires.

Au total, 28 filiales de la banque en Afrique subsaharienne peuvent maintenant émettre et accepter les cartes MasterCard, ce qui signifie que 60 pour cent de la population de l'Afrique aura accès à de nouveaux services à travers 35,9 millions de points de vente, dont 2,1 millions de guichets automatiques à travers le monde.

Patrick Akinwuntan, le directeur exécutif responsable des services bancaires du groupe Ecobank, a déclaré que la banque reconnaît " que les partenariats avec les principaux acteurs mondiaux tels que MasterCard sont la clé de l'accélération de la migration de nos clients vers une société privilégiant la monétique en Afrique ".

Thierry Tanoh, PDG de la banque, a ajouté que l'accord s'inscrit dans le cadre de l'engagement d'Ecobank à créer une banque panafricaine de classe mondiale et



de contribuer au développement économique et à l'intégration financière de l'Afrique.

MasterCard a déclaré dans un communiqué de presse vouloir travailler en partenariat avec les gouvernements et les institutions financières à travers le monde pour élargir l'utilisation et l'acceptation des paiements électroniques, étant donné que plus de 85 % des paiements de détail dans le monde sont encore réalisés en espèces

ou par chèque.

La société estime qu'une éducation financière ainsi qu'une classe moyenne en constante expansion et une technologie robuste augmentent l'appétit pour l'utilisation de la carte bancaire en Afrique, en offrant des possibilités pour l'avancement d'une société privilégiant les paiements électroniques.

MFWA4

Football/Coupe CAF: L'AS Douanes en stage chez les Etalons

Les deux clubs togolais en lice pour les compétitions continentales continuent de peaufiner les derniers réglages en attendant les choses sérieuses qui vont démarrer début février prochain.



L'équipe de l'AS Douanes

Après deux stages à Togoville et à Accra au Ghana, le 2ème du dernier championnat D1, s'envole pour le pays des "hommes intègres", le Burkina Faso pour une dernière mise au vert. L'AS Douanes jouera au moins deux matchs contre des équipes solides de l'élite burkinabé, notamment l'ASFA Yéningua et l'AS Sonabelle.

Le club paramilitaire, AS Douanes qui devra accueillir sur ses installations à Lomé le 09 février prochain, le club industriel de la Guinée, pour le compte de la première journée de la Coupe CAF, veut mettre les toutes chances de son côté en vue de réaliser une bonne performance en attendant le retour en terres guinéennes.

Fort des résultats enregistrés à Accra (une victoire contre le 6ème

de championnat D1 ghanéen et une courte défaite face au mythique club d'Ashanti Kotoko), Ousmane Compaoré et ses poulains entendent mettre les bouchés double pour réussir leurs préparatifs et entamer de fort belle manière cette compétition.

Avant de quitter Lomé, l'AS Douanes qui suivait l'entraînement au stade Municipal, a reçu la visite de la ministre des Sports, Mme Angèle Amouzou Djaké. La ministre est allée apporter le message de soutien du gouvernement et de l'ensemble de la population, qui espère cette fois-ci voir un club togolais percer dans une compétition continentale.

JP. B

Systeme bancaire/La réalité en Afrique

En tant que mécanisme d'allocation des fonds des épargnants aux emprunteurs, les banques jouent un rôle central dans le développement du secteur financier. Elles comblent le fossé entre les épargnants et les entrepreneurs, tout en réduisant les risques transactionnels et financiers des deux parties. En mettant à disposition des financements sur le marché, les banques facilitent la réduction des barrières à l'entrée pour les entrepreneurs.

Les systèmes bancaires efficaces étendent les possibilités de financement aux sociétés, de toutes tailles, tout en appuyant le développement du secteur financier. Les banques se doivent également d'offrir des services bancaires aux clients à faible revenus, qu'ils soient des particuliers ou des micro-entreprises. Au-delà des financements,

les banques fournissent également des services financiers essentiels aux individus et aux entreprises, tels que la collecte, la garde et la sauvegarde des dépôts effectués par les épargnants, ainsi que la fourniture de services de paiement. Les systèmes financiers africains sont dominés par les banques qui demeurent au centre des efforts de développement du secteur financier sur le continent.

L'écart de développement entre les divers systèmes bancaires des pays africains est important. Certains sont d'ores et déjà au niveau des standards internationaux tandis que d'autres commencent à peine à sortir des périodes de répression financière. Toutefois, un certain nombre d'observations générales peuvent être faites sur les banques et sur leur rôle au sein du secteur financier à travers le continent.

La plupart des banques africaines sont de taille restreinte, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Le manque d'économies d'échelle est souvent associé à des inefficacités. Par ailleurs, le manque d'expertise et de technologies adéquates limite souvent la capacité des banques à offrir des services financiers appropriés pour les économies africaines. Les banques n'offrent souvent qu'un éventail limité de services, et les activités bancaires sont pratiquement inexistantes hors des centres urbains.

Les données bancaires montrent clairement que les banques africaines ont de fortes possibilités de développement, par rapport aux banques des autres régions en développement. Les indicateurs tels que le ratio liquid liability/PIB (qui mesure les ressources monétaires mobilisées par les banques)

et le ratio crédit privé/PIB (qui mesure le crédit octroyé par les banques) sont, en Afrique, les plus faibles au monde. En outre, le système bancaire de la région affiche de faibles ratios d'intermédiation (mesurant les dépôts ayant fait l'objet d'une intermédiation au bénéfice du secteur privé). Cela est principalement dû, d'une part, à la difficulté d'évaluer la solvabilité des clients, et d'autre part, à faire respecter les droits des créanciers.

Reflétant la prévalence de la pauvreté dans la région, les données montrent que moins de 20 % des Africains adultes sont titulaires d'un compte bancaire, contre 30 à 50 % dans les autres régions en développement. Cela s'explique en partie par le niveau élevé des commissions, le faible taux de pénétration des succursales, ainsi que le grand nombre de documents exigés pour l'ouverture d'un compte bancaire.

S'agissant de l'efficacité, les banques africaines sont généralement caractérisées par le niveau élevé des différentiels, des marges d'intermédiation et des charges indirectes. Etant de taille plus restreinte que les banques des autres régions en développement, les possibilités d'économies d'échelle et de diversification des risques s'en trouvent limitées. Les faiblesses de leurs cadres contractuels et la volatilité politique dans la région augmentent le coût de la pratique des affaires. Ces inefficacités persistent dans de nombreux cas, en l'absence d'une concurrence significative dans le secteur. En dépit d'améliorations substantielles dans l'efficacité et la responsabilité des systèmes bancaires africains au cours de la dernière décennie, il reste encore beaucoup à faire.

MFWA4

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS ROUTIERES
ET FERROVIAIRES

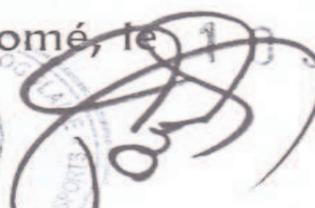
REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

COMMUNIQUE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports informe le public que les coûts des quittances correspondant aux différents services de la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires sont affichés dans l'enceinte de ladite direction.

A cet effet, il attire l'attention de ceux qui désirent solliciter les services de cette direction à prendre connaissance de ces montants afin d'éviter le paiement d'autres frais aux soi-disant intermédiaires qui ne sont que de purs racketteurs.

Fait à Lomé, le 10 JAN 2014



Ninsao GNOFAM

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS ROUTIERES
ET FERROVIAIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public que les cartes grises définitives des véhicules correspondant aux séries AB – AD – AC – AF – AG – AH – AI – AJ – AK – AL - AN et AO sont produites et disponibles. Il en est de même pour les séries spécialisées telles que : PAT – AE – CD – AT – OI - ZF et GMD.

Concernant les deux (02) roues, les cartes grises définitives des séries BA – BH – AP – BF et AK sont aussi disponibles.

A cet effet, le Ministre des Travaux Publics et des Transports invite tous ceux qui sont concernés à procéder au retrait de leurs cartes grises dans les meilleurs délais.

Le Ministre rassure les usagers de la Direction Générale des Transports Routières et Ferroviaires que toutes les dispositions sont prises pour la délivrance à temps des cartes grises définitives.

Fait à Lomé, le 10 JAN 2014



Ninsao GNOFAM

VOUS QUI AVEZ LA "CLE"! CONNAISSEZ-VOUS LES FORFAITS "JOUR" ET "SEMAINE"?



Chaque fois que le client se plaint ou exige, TOGO TELECOM agit et propose. Avec la clé HELIM NOMADE, c'est pareil. Découvrez les nouveaux forfaits.

Vous avez manifesté l'intérêt de surfer en un temps plus court compte tenu de votre disponibilité et de vos besoins. Voici pour vous les forfaits

"jour" et "semaine".

FORFAIT HELIM "SEMAINE"

Jusqu'ici, vous n'avez connu que les forfaits mensuels, qu'il soit au volume ou à la durée. Avec le forfait semaine, TOGO TELECOM vous offre une taxation au volume. Votre volume de téléchargement est de 1Go avec une durée de validité d'une semaine. Votre vitesse de téléchargement est de 2,8 Mb/s et vous ne payez que 5000 F CFA.

FORFAIT HELIM "JOUR"

Vous, vous rêvez de naviguer pendant seulement un jour à cause de votre emploi du temps chargé et du travail ponctuel que vous vous apprêtez à faire. Pas de problème! Avec seulement 1000 F CFA, vous avez un volume de téléchargement de 512 Mo sur votre clé HELIM NOMADE, avec une vitesse de téléchargement de 2,8 Mb/s. Evidemment votre durée de validité est d'un jour.

BIENTÔT...

Les surprises avec TOGO TELECOM, ce n'est pas encore terminé. Pour vous qui travaillez de façon encore plus ponctuelle, nous vous réservons des offres encore plus adaptées. Je ne vous en dit pas plus. En attendant, appelez et réservez vos forfaits Helim JOUR ET Helim SEMAINE.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 112!